

Les crédits

Le Canada a des promesses constitutionnelles à tenir, des cultures multiples à concilier et des disparités régionales à rectifier. L'édification du pays est une tâche souvent difficile et dont les fruits sont rarement parfaits. Mais ils sont l'aboutissement d'apports généreux à une noble cause — celle de l'édification d'un pays renforcé et progressiste.

Je partage la vision du premier ministre d'un Canada nouveau, d'un Canada où nos coutumes et traditions diverses, nos origines et nos différences de couleur sont l'expression merveilleuse de la variété de notre humanité commune. Nous tendons vers une diversité à laquelle nous avons tous quelque chose à apporter, et dont nous avons tous des avantages à retirer.

[Français]

L'harmonie entre les différents groupes culturels demeure un des objectifs fondamentaux de la société canadienne.

Madame la Présidente, je suis très fier d'avoir l'opportunité de travailler dans ce domaine. Il y a eu beaucoup de progrès cette année, en ce sens.

[Traduction]

J'ai remarqué beaucoup de bonne volonté, de réalisme et de compréhension. Nous créerons bientôt un comité consultatif canadien du multiculturalisme. Ce comité réunira des représentants des divers secteurs avec lesquels nous collaborerons: les syndicats, le secteur des affaires, le secteur bénévole, le secteur de l'enseignement, les secteurs public et privé, le secteur de la santé et des services sociaux. Ce sera une occasion pour nous d'examiner chaque secteur et de voir comment il peut, une fois pour toutes, permettre la pleine participation de tous les Canadiens.

C'est un domaine dans lequel nous sommes particulièrement fiers de notre travail. Il y a encore beaucoup d'incidents inquiétants et troublants. Nous sommes en train d'élaborer des initiatives en vue de prévenir des problèmes comme ceux soulevés par la commission d'enquête sur l'affaire Marshall. Nous faisons beaucoup de consultation. Par exemple, je suis moi-même allé à Halifax quatre fois l'an dernier.

Nous avons des idées très emballantes. J'ai signé une entente avec la ville de Halifax sur une initiative fort importante l'année dernière. Nous espérons pouvoir mettre en oeuvre d'autres programmes pour aider à créer l'égalité dans notre société.

Partout où je suis allé, j'ai été ferme et vigilant au nom du gouvernement, et je suis heureux de dire que les Canadiens d'un bout à l'autre du pays se sont montrés très désireux de collaborer avec nous dans ce domaine. Je

suis heureux d'avoir l'occasion aujourd'hui de sensibiliser non seulement tous les députés mais aussi l'ensemble de la population canadienne aux avantages de la question dont nous parlons. Ce serait très dangereux de maintenir au Canada une situation où certaines personnes sont traitées comme des citoyens de deuxième ordre. Cela crée des tensions raciales, et c'est ce que nous devons éviter à tout prix.

M. Allmand: Madame la Présidente, la Loi sur l'équité en matière d'emploi, adoptée en 1986, était censée s'attaquer à l'intolérance et aux préjugés en milieu de travail. Elle devait également entraîner la mise en oeuvre de programmes d'action positive pour les femmes, les minorités visibles, les autochtones et les personnes handicapées. Deux ans après son adoption, très peu de progrès ont été réalisés, ce qui a d'ailleurs été souligné dans le rapport annuel portant sur cette loi, qui a été déposé à la Chambre à la fin de 1989.

À la suite du dépôt de ce rapport, M. Max Yalden, président de la Commission canadienne des droits de la personne, a déclaré que très peu de choses avaient été accomplies. Le Comité canadien d'action sur le statut de la femme et le Conseil ethnoculturel du Canada ont d'ailleurs abondé dans le même sens.

Dans son discours, le ministre s'est attaqué farouchement aux préjugés et je l'en félicite. Certaines de ses déclarations étaient fort à propos.

S'il est sincère, ne devrait-il pas recommander à sa collègue, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, qui est chargée de l'application de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, de modifier la loi de manière à la rendre plus efficace? Les buts cités dans la loi sont louables, mais la loi elle-même est inadéquate parce qu'elle ne prévoit aucune sanction et n'établit aucun organisme de police efficace.

Si le ministre est sincère, et si le gouvernement cherche vraiment à agir selon les convictions qu'il prétend être les siennes, ils voudront certainement modifier la loi pour éviter que nous ne recevions encore une fois un rapport comme celui que nous avons eu cette année. Par exemple, même des sociétés comme la Société canadienne des postes et la Société Radio-Canada, qui sont des sociétés d'État, ont obtenu des mauvaises notes en ce qui concerne les groupes cibles comme les femmes, les minorités visibles, les autochtones et les personnes handicapées. Selon le rapport, leur dossier est pitoyable. Des entreprises privées étaient également du nombre.

Le ministre appuierait-il un projet visant à modifier la loi et à lui faire faire ce qu'il souhaite vraiment?